

## Éditorial

Évaluer les risques d'accidents ou de maladies professionnelles est désormais une obligation pour toutes les entreprises. Mais, plus que l'établissement d'une simple fiche, c'est une véritable démarche de prévention et de progrès que l'on attend d'elles. De l'atelier au magasin, en passant par le restaurant, toutes les entreprises sont concernées. Un papier de plus à remplir ? Tout préventeur se doit de répondre : « Non. » Engagé depuis quatre ans dans une forte incitation des entreprises martiniquaises à identifier et à auto-évaluer leurs risques professionnels, le service Prévention de la CGSS voit d'abord, et surtout, dans cette obligation légale, le coup de pouce nécessaire à la mise en place d'une « vraie démarche » de prévention. Remplir à la va-vite un document stéréotypé ne sert à rien, si cela ne s'accompagne pas d'une réflexion sur les problèmes de santé au travail, dans l'entreprise et en étroite concertation avec l'ensemble des salariés, ainsi que sur la façon de les diminuer, voire de les supprimer. Ce travail de « prévention », au premier sens du mot, commence à porter ses fruits. Les réunions organisées par la CGSS depuis 1999 sont suivies chaque année par près de 300 entreprises, dont les responsables administratifs, techniques, les chefs d'ateliers et les différents opérateurs, participent également aux sessions de formation animées par les ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité du service Prévention. Cette mobilisation de l'ensemble de l'entreprise a évidemment un coût en temps, mais les responsables qui l'ont conduite ne le regrettent pas. Outre le sentiment, non négligeable, d'aller au-delà de ce qu'exige la loi, il y a la certitude d'avoir accompli de réels progrès en matière de sécurité, mais aussi... de qualité, donc d'avoir amélioré la compétitivité de l'entreprise.

ÉVELYNE PARA, INGÉNIEUR-CONSEIL RÉGIONAL



## MODERNISATION

### Améliorer les conditions de travail

## LA TIVOLIENNE : LA GRANDE AVENTURE D'UN TORRÉFACTEUR DE CAFÉ MARTINICAISS

**Enracinée dans 60 années de tradition agro-alimentaire à la Martinique, et aujourd'hui spécialisée dans la torréfaction du café, l'entreprise La Tivolienne s'est engagée, au cours de l'année 2000, dans une réelle démarche de progrès. Avec un double objectif : moderniser la totalité de son outil de production et mettre en œuvre une politique concrète de prévention des risques professionnels. Retour sur une modernisation réussie.**

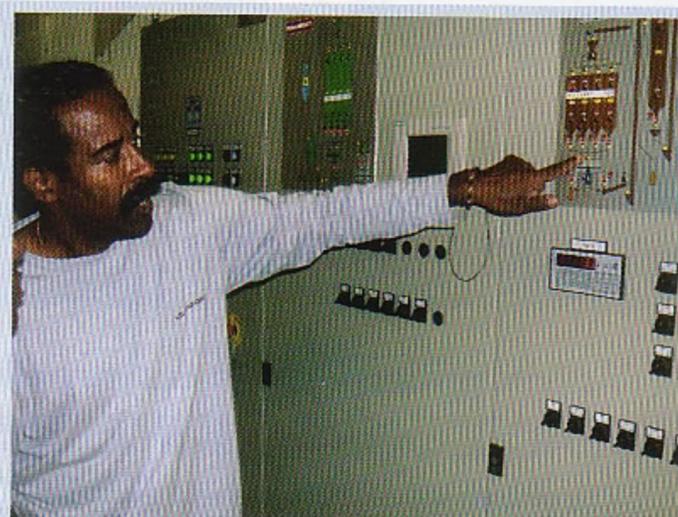
La Tivolienne, dont le nom est issu de Tivoli, le quartier de Fort-de-France où se situe la société, a été créée en 1940 par Édouard Damase Levert. À l'origine, l'entreprise produisait différentes variétés de sirops et de confitures, ainsi que du café en grains ou moulu. Mais, après le déclin de la production de confitures, la torréfaction du café est devenue la principale activité de La Tivolienne.

### Un outil de production obsolète et dispersé

En octobre 2000, après une analyse approfondie de la situation de l'entreprise, le gérant, Hervé L. Toussay, décide de regrouper les deux sites de production sur lesquels était jusque-là réparti l'effectif de 20 salariés. La torréfaction était, en effet, effectuée à l'usine de Tivoli, alors que le conditionnement se faisait dans un immeuble situé au cœur de Fort-de-France. Une double implantation qui générait un surcroît de risques (déplacements fréquents et manutentions pénibles) et allait, de plus, à l'encontre d'une bonne organisation de la production : difficultés de suivi logistique des produits en cours de fabrication, surcoûts d'exploitation, etc. Aux contraintes liées à la dispersion des sites de fabrication s'ajoutait la vétusté de l'outil de production. La conception de l'usine devait être revue complètement, en y intégrant la prévention des risques professionnels.

### Première étape : identifier et évaluer les risques

À la demande du gérant et en étroite collaboration avec les salariés, une évaluation des risques a été engagée. Elle a reçu l'aide méthodologique



Hervé Toussay, gérant de La Tivolienne, s'est engagé clairement, avec son personnel, dans une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail.



La nouvelle unité de torréfaction qui a été installée répond désormais aux normes CE.

du service Prévention de la CGSS, Caisse générale de Sécurité sociale, de la Martinique. Cette étude a confirmé le caractère urgent de la modernisation de certains équipements de travail et mis en évidence les postes de travail à forte pénibilité. En effet, sur les deux sites de production, plus de 7 tonnes de café étaient, chaque jour, traitées manuellement au prix de gestes pénibles et répétitifs.

Une fois les problèmes identifiés et quantifiés, les objectifs de résultats suivants ont été définis : – réduire les risques de TMS, troubles musculo-squelettiques, qui sont notamment à l'origine d'affections dorso-lombaires,